



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE L'ALBE ET DES LACS
EN DATE DU 29 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs étaient réunis dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Sarralbe, siège de la communauté, sous la présidence de M. Pierre Jean DIDIOT.

M. le président salue l'assemblée puis procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Etaient présents :

M. Armand GILLET, Mme Marlène GROSS
M. Bernard CLAVE
MM. Bertrand POTIE, René POTIER
MM. Denis BAUER
M. Joseph BETTING
Mme Sonia AUSWEGER, MM. Claude DECKER, Gérard DURAND,
M. Jean-Luc ECHIVARD, Mme Jeannine QUODBACH
MM. Vincent JOB, Sylvain NEUGEBAUER
Mme Irène BERG, M. Gérard BERGANTZ, Mlle Léa CALCATERRA, M. Daniel GREFF,
M. Patrick HINSCHBERGER, M. Jean-Louis WEISS
M. Cyrille FETIQUE, Mme Valérie VANDAELE
M. Gérard GRIMMER

Membres excusés :

M. Adrien FLORY qui a donné procuration à M. Bertrand POTIE
Mme Michèle MOREL-JEAN qui a donné procuration à M. Gérard BERGANTZ
Mme Marlyse KUHN qui a donné procuration à M. Bernard CLAVE
M. Jean Pierre MULLER
M. Bertrand POTIER
M. Raymond SCHNEIDER qui a donné procuration à M. Denis BAUER
M. Christophe THIEL qui a donné procuration à M. Joseph BETTING
M. Jean-Luc NEUMANN qui a donné procuration à M. Pierre Jean DIDIOT
Mme Martine FOEGEL qui a donné procuration à Mme Sonia AUSWEGER
M. Francisco VICO qui a donné procuration à M. Gérard DURAND
Mme Marie Pierre MOURER
Mme Sonia BOUR BUR qui a donné procuration à M. Gérard GRIMMER

M. le Président propose de nommer M. Cyrille FETIQUE, secrétaire de séance, ce qui est validé à l'unanimité des voix par le conseil communautaire.

M. le président demande si des observations sont à émettre au procès verbal de la séance ordinaire en date du 19 avril 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le procès verbal de la séance ordinaire en date du 19 avril 2016 est adopté.

POINT 1 : INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU PROJET DE DEPLOIEMENT NUMERIQUE HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

M. Bernard CLAVE, vice-président, informe l'assemblée sur l'état d'avancement du projet de déploiement numérique de Moselle-Fibre.

Le marché de conception-réalisation des travaux a été attribué au group AXIANS (Vinci)/SOGEA EST-BTP/SOGETREL.

Pour le territoire communautaire c'est l'entreprise TPDL qui est associée.

Les études démarreront cet été pour un commencement de chantier en septembre 2016.

Le marché s'élève à 124 millions d'euros pour 140 000 prises actuellement.

Le futur réseau serait affermé à la société Orange qui sera chargée de l'exploitation et de la commercialisation pendant une durée de 15 ans.

19 intercommunalités assurent l'essentiel du financement du réseau, soit 400 € par prise potentielle.

S'y ajoutent : le FEDER pour 7 millions d'euros

l'Etat pour 30 millions d'euros

le Département pour 23 millions d'euros

la Région Grand-Est pour 10 millions d'euros

Son déploiement complet sur l'ensemble des intercommunalités est prévu de 2016 à 2021.

M. le Président fait remarquer que le premier versement de la contribution financière de la CCAL à l'équipement de la première plaque de Puttelange-aux-Lacs interviendra sans emprunt.

POINT 2 : DEMANDE DE M. LE SOUS-PREFET PORTANT SUR L'ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PPRT DU SITE INEOS A SARRALBE

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les explications de M. le Président qui rappelle que le coût des mesures supplémentaires s'élève à 36,8 millions d'euros et qui signale qu'à sa demande la clef de répartition au financement des mesures supplémentaires du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Inéos à Sarralbe, qui était de 33 % à la charge de l'industriel, 33 % à la charge de l'Etat et 33 % à la charge des collectivités territoriales et qualifiée "d'habituelle" par le sous-préfet a été modifiée comme suit : 40 % à la charge de l'industriel, 40 % à la charge de l'Etat et 20 % à la charge des collectivités territoriales,

Après avoir entendu la précision de M. le Président que la contribution financière de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs se limite aux seules mesures supplémentaires et qu'elle a été réduite de 376 000 € à 23 181 € par l'application de la nouvelle clef de répartition,

Sur proposition de la commission permanente,

A l'unanimité des voix,

- adopte le plan de financement des mesures supplémentaires du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la plateforme pétrochimique Inéos à Sarralbe, (jointe en annexe)
- prend acte que la contribution financière de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs se limite à 23 181 €,
- décide de consigner ce montant à la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'attente de son versement à la société Inéos Polymers Sarralbe SAS au fur et à mesure des investissements de réduction des risques à la source sur une durée de 6 ans,
- autorise M. Cyrille FETIQUE, vice-président, à signer la convention de financement des mesures supplémentaires à prendre au titre du PPRT généré par la société Inéos Polymers Sarralbe SAS sur les communes de Sarralbe et de Willerwald.

POINT 3 : DEMANDE DU COLLEGE "ROBERT DOISNEAU" DE REDUIRE LE PRIX D'ENTREE DE LA PISCINE POUR LES CLASSES DE COLLEGIENS

M. Patrick HINSCHBERGER, conseiller communautaire, exprime en qualité d'enseignant des activités physiques et sportives, sa préoccupation de ne plus être en mesure de permettre aux collégiens de 6^{ème} de suivre les cours de natation dispensés à la piscine communautaire en raison du coût des entrées et du montant notoirement insuffisant de la subvention départementale versée à cet effet aux collèges.

Il précise qu'avec une subvention de 2 300 € versée par le département de la Moselle, et un coût d'entrée de 2,35 € par collégien, il ne peut qu'assurer 8 séances de 40 minutes chacune d'apprentissage de la natation aux élèves de 6^{ème} du collège "Robert Doisneau", ce qui ne correspond même pas à la couverture d'un trimestre.

Il rappelle que pour les collégiens, la présence d'un seul maître-nageur est requise avec les enseignants d'où un coût d'entrée qui devrait être inférieur à celui des scolaires des écoles primaires et maternelles pour lesquels deux maître-nageurs-sauveteurs sont nécessaires.

Il fait remarquer que dans le département du Bas-Rhin, les collèges bénéficient de subventions départementales permettant de prendre en charge la fréquentation et le transport des collégiens toute l'année.

Il rappelle que le collège a essayé de faire réévaluer le montant de la subvention départementale depuis plus de 10 ans mais sans succès.

M. le Président indique qu'il n'est pas possible sur le plan légal, de fixer des tarifs de fréquentation de la piscine différents selon l'origine géographique des collèges.

Il souligne qu'il est difficilement admissible que dans notre région de l'Albe et des Lacs, caractérisée par la présence de nombreux plans d'eau communaux, 20 % des enfants de 6^{ème} au collège ne sachent toujours pas nager.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- demande au département de la Moselle de revoir sa politique d'aides financières aux collèges pour permettre à tous les collégiens de 6^{ème} de suivre l'apprentissage de la natation toute l'année scolaire,
- souligne qu'apprendre à nager aux jeunes est un apprentissage essentiel parce qu'il prévient de la noyade,
- rappelle que le nombre de décès par noyade en France est en moyenne de 3,6 morts par jour en 2015 contre 2,9 en 2009,
- souligne que dans un département caractérisé par de nombreux plans d'eau communaux et des rivières, 20 % des collégiens de 6^{ème} ne savent pas nager, les établissements n'étant pas en mesure de financer leur accès aux piscines pour suivre l'enseignement de la natation,
- demande au département de la Moselle de s'inspirer du modèle du département du Bas-Rhin où les collégiens sont en mesure d'accéder aux cours de natation dans les piscines toute l'année.

POINT 4 : PROMOTION DES ITINERAIRES CYCLABLES DE L'EURODISTRICT SAAR MOSELLE PAR L'EDITION D'UNE NOUVELLE CARTE

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu les explications de M. le Président,
Sur proposition de la commission permanente,

A l'unanimité des voix,

- autorise M. le Président à signer avec le Regionalverband Saarbrücken, le Saarpfalz-Kreis, la CASC, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach une convention de financement de la 3^{ème} édition de la carte cyclo-touristique vélo visàvis et dépliants pour la promotion des circuits cyclables pour un montant total de 21 000 € TTC.
- décide de verser dans le cadre de cette convention une participation financière de 3 500 € au porteur du projet

POINT 5 : SYDEME : AIDES FINANCIERES D'ECO-EMBALLAGES ET VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

M. le Président signale à l'assemblée que le Trésor Public adresse dorénavant des mises en demeure à la Communauté de Communes de l'Albe et des lacs pour non paiement des contributions mensuelles dues au Sydème.

Il considère que cette situation de blocage des versements alors que le service est rendu par le Sydème ne peut plus perdurer.

Il indique que le mécontentement de la CCAL lié au non versement par le Sydème des reversements "Eco-emballage" pour 2015 pourra s'exprimer à la fin de l'exercice budgétaire.

Il précise que la CCAL a bloqué le versement de 725 000 € depuis le début de cette année 2016.

M. le Président rend les conseillers attentifs au risque "de gripper" un syndicat intercommunal déjà fragilisé financièrement. Le reversement de 2016 ne pourra lui, intervenir qu'en 2017.

M. Cyrille FETIQUE, vice-président, indique que le Sydème est dans l'attente de :


- 8,6 millions d'euros de contributions mensuelles non versées par les intercommunalités
- et de 2,3 millions d'euros de participations exceptionnelles au financement du déficit passé, soit au total près de 11 millions d'euros à ce jour.

Il ajoute que le Sydème doit encore assurer le versement de 2,8 millions d'euros d'aides de "Eco-Emballages" aux intercommunalités.

M. Claude DECKER, vice-président, rappelle que le Sydème a versé le 3 juin 2016 sa participation Eco-Emballage au titre de l'année 2014 et précise qu'il s'est engagé à verser sa participation 2015 avant la fin de cette année.

Les conseillers communautaires conviennent à l'unanimité des voix de verser les contributions mensuelles dues au Sydème depuis le début de l'année et de revoir la situation avant la fin d'année.

La séance est levée à 21 h 50

Le 04/07/2016
 CF